

Communiqué du 14 décembre 2020

A son tour, l'Autriche va légaliser l'aide active à mourir...

La France sera-t-elle la dernière à autoriser l'ultime liberté à ses citoyens ?

La Cour constitutionnelle autrichienne vient d'ordonner au Parlement de ce pays très catholique d'Europe centrale de légaliser l'aide active à mourir avant 2022. L'Autriche rejoindra ainsi la liste - qui n'en finit pas de s'accroître - des pays qui autorisent leurs citoyens à disposer de leur ultime liberté.

En Europe, la Suisse, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg ont ouvert la voie. L'Espagne et le Portugal, qui ont entamé des procédures législatives, les rejoindront très vite. En Allemagne et en Italie, des décisions de justice ont ordonné au Parlement de légiférer en faveur du droit de mourir dans la dignité ; la pénalisation de l'aide active à mourir étant contraire au droit fondamental...

Aux Etats-Unis, neuf états (Oregon, Montana, Washington, Vermont, Californie, Colorado, Hawaï, Maine, New-Jersey) et Washington DC ont légalisé le suicide assisté.

Depuis 2016, tous les Canadiens disposent du droit à l'autodétermination en fin de vie.

En Australie, la moitié des états donne le droit d'obtenir une aide active à mourir : Victoria, Australie occidentale, Tasmanie (prochainement).

La Colombie, la Nouvelle Zélande, proposent déjà ou vont proposer une aide active à mourir aux patients en fin de vie.

La France, perdue dans sa triste loi Leonetti dont l'actualité nous rapporte chaque jour les drames de la fin de vie qu'elle provoque, refuse même d'ouvrir un débat parlementaire, malgré les propositions de loi déposées sur les Bureaux des deux assemblées : PPL de Jean-Louis Touraine, PPL de Caroline Fiat et (bientôt) PPL de Marine Brenier à l'Assemblée nationale, et PPL de Marie-Pierre de la Gontrie au Sénat.

Pour Jean-Luc Romero-Michel, président de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité, « ce déni de notre liberté est aussi un déni de démocratie quand on se rappelle que 96% des Français se déclarent favorables à une aide active à mourir. Il est grand temps que le Gouvernement entende l'aspiration des Français à décider de leur propre fin de vie, dès lors que la vie n'est plus que de la survie. »

Plus que jamais, les 75 000 adhérents de l'ADMD, mobilisés, appellent le chef de l'Etat et le Premier ministre à ouvrir le débat sur le droit de mourir dans la dignité.

[\[Plus d'infos sur les pays qui ont légalisé l'aide active à mourir\]](#)

*Contacts presse
Philippe Lohéac, délégué général : 01 48 00 04 16*